Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 mars 2012

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **8 mars 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

L'an deux mil douze, le 16 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - **Mme JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à M. MONDON René - **Mlle ROMAINSTAL Géraldine** a donné mandat à M. BENARD Alex - **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 13/ Vote des taux des trois taxes locales pour 2012

Le Conseil est invité à fixer les taux des trois taxes locales pour l'année 2012.

Pour mémoire en 2011, les caractéristiques de la fiscalité étaient pour la Commune :

	Taux	Base	Produit
T H	12,63	6 174 526	779 843
F B	16,35	4 639 661	758 585
F N B	37,68	26 021	9 805
			1 548 233

Pour l'année 2012, l'état 1259 COM fait apparaître les bases suivantes :

Taxe d'habitation	6 449 000
Taxe foncière bâti	4 894 000
Taxe foncière non bâti	26 300

Ce qui correspond à une variation globale de + 4,88 %.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établit à **1 746 988,00 euros**. Les allocations compensatrices versées par l'Etat étant de 96 988. Le produit fiscal attendu est donc de **1 650 000,00 euros**.

L'application d'une variation proportionnelle fait apparaître les taux suivants :

Taxe d'habitation	12,83
Foncier bâti	16,61
Foncier non bâti	38,27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (4 contre : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. MICHEL Rémy par procuration et Mme BETON Fernande par procuration)**, fixe les taux des trois taxes locales pour l'année 2012 à :

Taxe d'habitation	12,83
Foncier bâti	16,61
Foncier non bâti	38,27

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,